

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 20.00

Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. GOBELINS 26-32

Directeur : Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :

DRDTHOM-PARIS

Chèques postaux :

c/c 216.25, PARIS

SOMMAIRE

APRÈS LA RUPTURE DES ACCORDS DE LOCARNO

NOS MORTS

HENRI SÉE

EMILE GLAY

Victor BASCH

par
A.-F. HEROLD

Henri GUERNUT

Une lettre de Romain Rolland

L'ANTIFASCISME DÉFEND LA PAIX

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

2
898

POUR SE FAIRE UNE OPINION

IL FAUT LIRE

ANDRÉ RIBARD

LE PEUPLE AU POUVOIR

12 fr.

Le premier exposé complet sur l'organisation de la démocratie en U. R. S. S. et qui répond de façon précise à la question
QU'EST-CE QU'UN SOVIET ?

PAUL GSELL

LE MONDE A L'ENDROIT

10 fr.

Cet ouvrage fait le point sur la situation matérielle et intellectuelle des citoyens soviétiques et répond à la question
OU EN EST LE SOCIALISME EN U. R. S. S. ?

RENAUD JEAN

LA TERRE SOVIÉTIQUE

5 fr.

Cet ouvrage, préfacé par Marcel Cachin, expose la situation exacte de l'ancien moujik dans les sovkhoz et les kolkhoz et répond à la question
OU EN EST LA COLLECTIVISATION ?

Éditions Sociales Internationales

24, Rue Racine - Paris

MARCEL GRIAULE

LA PEAU DE L'OURS

Les Flambeurs diplomates

L'Éthiopie, réalité vivante...

Le conflit italo-abyssin analysé sans passion autre que celle de la lucidité. Un dossier impartial et, par là même, esthétique.

15 frs

JOYEUSES VACANCES !...

sur la Manche, l'Océan
Côte-d'Azur, les Alpes

Prix à la portée de tous

PENSION COMPLÈTE :

Stations	depuis 17 Frs
Hôtels confortables	— 23 Frs
Hôtels grand confort	— 30 Frs

HOTELS COOP, 85, rue Charlot, Paris-3^e

UN BEAU CADEAU de 1.000 à 1.500 fr.

A l'occasion de la Semaine du Livre, et pour être agréable aux lecteurs des *Cahiers*, une des grosses maisons de la place a décidé de céder ses fins de succès et d'inventaire, dans la limite de ses disponibilités, aux conditions exceptionnelles suivantes :

CENT VOLUMES

brochés, de titres différents et sélectionnés, de lecture saine et agréable, en excellent état, catalogués de 8 à 15 fr. chacun et constituant plus de 20.000 pages de lectures plaisantes que tout le monde peut lire, soit une superbe bibliothèque d'une valeur minimum de 1.000 à 1.500 fr., vous seront cédés contre la somme de 100 fr. seulement.
c'est-à-dire 1 fr. le volume.

Les choix des colis sont faits à la convenance de l'éditeur qui les compose au mieux, suivant les titres de fins de succès, ses retours de librairie et ses suites d'inventaire actuellement disponibles dans ses magasins, mais vous pouvez vous en rapporter entièrement à son jugement et sa loyauté bien connus.

Pour profiter de cette offre, il suffit à nos lecteurs d'adresser leur demande, en se recommandant de cette annonce, à l'adresse :

L'éditeur Eugène FIGUÈRE
466, boulevard du Montparnasse, à PARIS (14^e)
Chèque postal PARIS 364-76

AVIS IMPORTANT. — Les commandes doivent être accompagnées de leur montant, c'est-à-dire de la somme de 100 francs. Les prix ci-dessus sont nets et départ Paris ; il n'est fait aucun envoi contre remboursement ni aucune remise. Les personnes qui désirent recevoir leur commande franco doivent l'accompagner de la somme de 110 francs pour la France, et de la somme de 160 francs français pour les Colonies et l'Étranger. Bien indiquer votre gare, S. V. P.

APRÈS LA RUPTURE DES ACCORDS DE LOCARNO

RÉSOLUTIONS DU COMITÉ CENTRAL

I.

POUR SAUVER LA PAIX

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme,

Après avoir longuement examiné les graves événements qui viennent de se dérouler, a adopté la résolution que voici :

La Ligue des Droits de l'Homme s'élève énergiquement contre la politique du fait accompli à laquelle, une fois de plus, a recouru l'Allemagne raciste. Elle repousse la prétention hitlérienne de dicter à la France sa politique intérieure. Elle s'indigne de l'attitude des droites françaises absolvant le coup de force hitlérien et cherchant à l'utiliser au bénéfice de leurs intérêts politiques.

Si la Ligue a dénoncé les injustices des traités de paix et demandé que, par l'assouplissement de l'article 19 du Pacte, l'ajustement de ces traités devint possible, elle a toujours entendu que c'est par des négociations entre les parties contractantes que cet ajustement devait être opéré.

Aussi eût-elle compris que l'Allemagne, l'estimant (à tort à notre sens) périlleux pour elle et contraire au traité de Locarno, soumit le Pacte franco-russe à l'arbitrage de la Haute-Cour de Justice et que, voulant réaliser la pleine égalité, elle proposât des négociations sur la zone démilitarisée. Mais répudier unilatéralement, comme vient de le faire l'Allemagne, le Pacte qu'elle avait consenti librement et qu'à plusieurs reprises elle s'était solennellement engagée à respecter — et faire entrer, par un coup de surprise, des troupes dans la zone démilitarisée, de tels actes méritent l'universelle réprobation. Comment avoir la moindre confiance dans de nouvelles offres allemandes, alors qu'elles se greffent sur la violation flagrante de la loi internationale ?

Cependant, la Ligue, avant tout soucieuse de la paix du monde, fait un pressant appel au sang-froid du gouvernement et au calme de la population.

Elle demande instamment que soient évités toute parole et tout geste imprudents.

Elle met l'opinion française en garde contre le péril de mesures militaires telles qu'une prolongation éventuelle de la durée du service, aussi ruineuse qu'inefficace.

Elle rappelle que le conflit n'est pas entre l'Allemagne et la France, mais entre l'Allemagne et les signataires du Pacte de Locarno, et — celui-ci ayant été placé sous l'égide et la garantie de l'institution de Genève — entre l'Allemagne et la Société des Nations.

Le gouvernement français a donc eu raison de recourir au Conseil de la Société des Nations. C'est le Conseil qui aura à constater la violation du Pacte, c'est lui qui aura à déterminer la procédure du règlement du conflit. Mais sa tâche ne s'arrête pas là.

Le Comité Central estime que le devoir de la Société des Nations est de tirer occasion du conflit actuel pour ouvrir, entre toutes les puissances européennes, une négociation d'ensemble en vue d'aboutir à l'affermissement de la paix par la sécurité collective, par l'arbitrage obligatoire, par la mise à l'étude de la redistribution des matières premières et de la répartition des excédents de population et surtout par une convention générale de désarmement contrôlé, où la question des zones démilitarisées trouverait sa solution équitable. Au cas où l'Allemagne s'y déroberait, la Société des Nations aurait à envisager, pour la sauvegarde de la paix, l'application des sanctions économiques et financières.

C'est à cette organisation de la paix que la Ligue des Droits de l'Homme convie tous les peuples qui veulent éviter que l'Europe, rejetée aux solutions de force, ne tombe dans le chaos et que la civilisation ne soit blessée à mort.

Dix-sept ans après la cessation des hostilités, le monde se trouve de nouveau devant la redoutable perspective d'un conflit. Si incontestablement c'est l'Allemagne qui l'aurait provoqué, il n'est pas une seule des grandes puissances qui n'ait sa part de responsabilité dans la situation où se débat l'Europe. Toutes ont péché, soit par présomption, soit par faiblesse, soit par ignorance, soit par pusillanimité.

Que la conscience des fautes qu'ont commises tous les Etats les incline vers une solution, non pas fragile et fragmentaire, mais solide et complète de la crise longtemps redoutée — crise qui, non ou mal conjurée, peut mener le monde aux abîmes, mais qui, abordée courageusement, avec la ferme volonté de triompher d'elle, pourrait donner enfin à l'humanité angoissée la sécurité à laquelle elle aspire passionnément.

(12 mars 1936.)

II.

SUR LES NÉGOCIATIONS DE LONDRES

Le Bureau de la Ligue,

Confirmant la résolution du 12 mars sur la dénonciation par l'Allemagne des accords de Locarno ;

Au moment où les représentants du gouvernement hitlérien vont se présenter à Londres devant le Conseil de la Société des Nations,

Compte que la Société des Nations saura, en dépit de la difficulté des circonstances, restaurer le respect de la loi internationale.

Il estime en même temps qu'il appartient à la France, renouant la tradition de Briand, de prendre sans plus tarder l'initiative d'une proposition générale pour l'organisation de la paix, capable, sous le contrôle de la Société des Nations, d'assurer la sécurité collective de tous les Etats et de leur permettre de désarmer ensemble.

(18 mars 1936.)

NOS MORTS

HENRI SÉE

Par A.-Ferdinand HEROLD

Henri Sée avait, dès l'adolescence, prouvé le sérieux de son esprit et la fermeté de son caractère. Au lycée Henri IV, il avait fait les meilleures études. Ses camarades lui témoignaient une juste amitié, et, tous les ans, quand il entra dans une classe nouvelle, ses maîtres ne tardaient guère à se prendre pour lui d'une sincère estime. Il n'était point de connaissance que dédaignât sa curiosité, mais, à l'âge où il acquit la pleine conscience de ses goûts, aux lettres pures il préféra l'histoire d'abord, puis la philosophie.

A la Sorbonne, il trouva des professeurs excellents, Achille Luchaire, Alfred Rambaud, Auguste Himly, mais il se rendit le disciple assidu d'Ernest Lavisse et de Charles Seignobos. Toute sa vie, il retint les leçons de ces deux admirables éducateurs : ce fut d'eux qu'il apprit les saines méthodes du travail historique.

Reçu brillamment à l'agrégation d'histoire, Henri Sée enseigna au lycée de Poitiers, puis à celui de Nevers, enfin à celui de Chartres. Il soutint sa thèse de doctorat avec le plus heureux succès, et il fut appelé à la Faculté des Lettres de Rennes. Victor Basch l'y avait, de peu, précédé. Victor Basch et Henri Sée étaient faits pour se comprendre, ils se lièrent bientôt d'une amitié sûre et que rien n'aurait pu troubler.

Henri Sée, pendant de nombreuses années, s'est donné à une tâche qu'il jugeait noble entre toutes : il a été un maître parfait, et il a formé des élèves qui, à leur tour, sont devenus des maîtres. Ils n'ont point oublié ce qu'ils lui doivent et ils lui gardent une fervente reconnaissance.

Mais Henri Sée ne bornait pas son activité aux cours et aux conférences qu'il faisait aux étudiants. Il laisse une œuvre écrite considérable.

Il s'était attaché à l'histoire économique, et nul mieux que lui n'a débrouillé l'évolution de la propriété, de l'industrie et du commerce dans notre pays. Dès son premier livre, *Louis XI et les Villes*,

qui parut en 1892, il discernait l'importance des faits économiques, il les étudiait avec un soin scrupuleux. Ensuite, il exposa en de rigoureux ouvrages les résultats de ses longs travaux. Partout, les historiens rendaient hommage à son mérite, aucun ne contestait son autorité. Et, en effet, comment connaîtrait-on les origines et le développement de la propriété agricole chez nous sans consulter *les Classes rurales et le Régime domanial en France au Moyen Age*, qu'il publia en 1901 ? Et y a-t-il un résumé plus clair, plus solide d'événements complexes que le livre donné en 1929 sous le titre modeste d'*Esquisse d'une histoire économique et sociale de la France depuis les origines jusqu'à la guerre mondiale* ?

Un fait suffit à démontrer la valeur qu'à l'étranger même, on attribuait aux travaux d'Henri Sée. Un éditeur allemand entreprit naguère une collection d'histoire économique des différents pays. Pour celle de la France, ce fut à Henri Sée qu'il s'adressa, et le second volume de cette œuvre excellente paraissait à Iéna, quelques semaines seulement avant sa mort.

Henri Sée avait l'esprit trop ouvert pour se donner tout à un même ordre de travaux. Aussi a-t-il recherché quelles furent, à des époques diverses, les idées politiques des Français. Au dix-septième siècle, s'édifie peu à peu la théorie de l'absolutisme monarchique. Henri Sée n'analyse pas seulement les idées des souverains et de leurs ministres ou celles d'hommes illustres ; il tient grand compte de ce qu'ont pensé des écrivains quelque peu oubliés, Guy Coquille, Montchrestien, Le Bret, Claude Joly. Et déjà se manifeste une opposition à l'absolutisme. Fénelon s'élève contre le despotisme, il juge les guerres malfaisantes, il répudie l'esprit de conquête, il rêve à des réformes sociales, et les Philosophes du dix-huitième siècle ont pu voir en lui un précurseur. Saint-Simon aspire au rétablissement de la hiérarchie ancienne, il veut que soient

restaurés les privilèges de l'aristocratie, il n'admet la limitation du pouvoir royal qu'au profit d'une oligarchie. L'abbé de Saint-Pierre propose des réformes qui lui semblent pratiques : des conseils assisteraient le souverain, et une entente entre les Etats conduirait à la paix perpétuelle. Enfin, les libertins, comme on disait alors, affirment les droits de la critique; ils sont déjà pénétrés de l'esprit philosophique.

Au dix-huitième siècle, voici les libéraux, Montesquieu, d'Argenson, Voltaire : sa subtile et forte intelligence conçoit le bien de la démocratie ; voici les démocrates, Rousseau, Diderot ; voici les réformateurs, Helvétius, d'Holbach, Turgot ; voici les premiers auteurs de la doctrine révolutionnaire, Mably, Raynal, Condorcet. Quelques écrivains aperçoivent des modifications possibles au régime de la propriété : ils sont les annonciateurs du socialisme.

Si importants que soient les livres où Henri Sée a étudié l'histoire des idées politiques, on serait fautif de ne pas citer ceux où il expose, auprès des sciences, certaines manières de comprendre la science et la philosophie de l'histoire.

Du matérialisme historique et de l'interprétation économique de l'histoire il a produit une critique sagace, et il a donné un volume d'essais où, avec un petit traité sur la théorie de l'Histoire, nous trouvons des aperçus ingénieux sur Michelet, Taine, France, Kropotkine, Jaurès.

Henri Sée avait toujours été républicain. Au

temps du boulangisme, très jeune encore, il avait pris parti contre le trop fameux général. Dès le début de l'Affaire Dreyfus, il se rangea parmi ceux qui réclamaient la réparation de l'injustice. Ils n'étaient pas très nombreux à Rennes. Ils durent, et souvent au péril de leur vie, lutter contre de terribles adversaires. Aux côtés de Victor Basch, Henri Sée connut la rage absurde de foules fanatisées : il ne faiblit jamais, il défendit toujours la raison.

Il adhéra, des premiers, à notre Ligue, et jamais la pensée ne lui vint de l'abandonner. Quand Victor Basch, appelé à la Sorbonne, quitta la présidence de la Section rennaise, Henri Sée lui succéda. Il avait fait partie du Comité Central, et il en était encore membre honoraire.

Ce travailleur infatigable, quelles que fussent parfois ses souffrances, n'a jamais négligé les tâches auxquelles il s'était voué. A la veille de sa mort, il entretenait encore ses amis d'articles et de livres qu'il projetait. Ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher ne l'oublieront pas : pour eux, il restera un exemple de droiture. Ceux qui ont eu la joie de vivre dans son intimité lui garderont toute leur affection, ils ne se consoleront pas de l'avoir perdu, et, aux heures de doute et de détresse, ils se demanderont de quels conseils il les eût assistés.

Henri Sée fut un honnête homme : il chercha la vérité, il combattit pour la justice, il aima la liberté.

A.-FERDINAND HEROLD.

IN MEMORIAM

Par Victor BASCH

Qu'il me soit permis d'ajouter quelques mots à l'émouvant article d'A.-Ferdinand Hérold. Je ne puis laisser partir l'ami et le ligueur accompli sans lui consacrer quelques mots d'adieu.

Henri Sée, comme nous tous, a été amené à la vie militante par l'Affaire. Dès que, à la fin de 1897, les premiers doutes sur la culpabilité du capitaine Dreyfus surgirent dans notre esprit, il s'associa à nos recherches et, celles-ci ayant été affirmatives, à notre action. D'une modestie sans égale, il était uniquement préoccupé de servir. Jamais il ne s'est mis en avant, jamais il n'a prétendu jouer un rôle. Tout ce qui était spectaculaire lui était haïssable. Sa sensibilité était aussi pudique que profonde. A tout ce qu'il aimait, il s'est donné sans retour et sans ombre d'intérêt personnel.

La maîtresse de sa vie — en dehors de ses affections familiales — a été la science où il a excellé et qui — Hérold l'a rappelé — lui doit tant d'œu-

vres universellement appréciées. Mais à cette science, il a associé étroitement les préoccupations politiques et sociales. Dès qu'il a pris conscience de lui-même, il est allé à la démocratie et à ce qui lui en paraissait l'aboutissement logique : le socialisme. Et dès que la Ligue, bouclier de la démocratie, se fut constituée, il en devint un des plus fervents militants et c'est lui que nous choisismes naturellement pour en écrire l'histoire. Jusqu'à ses derniers jours, il nous envoya des conseils, des encouragements, des demandes d'intervention.

Henri Sée a été un esprit ferme, une âme noble et pure, un cœur tendre et douloureusement blessé par l'infortune et l'injustice. Son souvenir vivra parmi nous, impérissable. Et la Ligue adresse à celle qui a été l'incomparable compagne et « l'associée » infiniment dévouée, l'hommage de ses respectueuses condoléances.

VICTOR BASCH.

COMMÉMORATION D'ÉMILE GLAY

DISCOURS DE M. VICTOR BASCH (1)

Au nom de la Ligue des Droits de l'Homme

Parmi les grandes organisations qui, dans cette émouvante cérémonie funèbre, viennent rendre un suprême hommage à la mémoire d'Emile Glay, et rappeler ce qu'elles doivent à son inlassable activité, à ses rares talents, à son indomptable courage civique, la Ligue des Droits de l'Homme ne pouvait être absente.

C'est qu'aussi bien, pendant de longues années, Emile Glay fut nôtre, si nôtre que l'œuvre qu'il a accomplie était inséparable de celle de la Ligue et que c'est dans et avec la Ligue qu'il a mené ses plus mémorables campagnes et remporté ses plus éclatantes victoires.

Élu, en effet, au Comité Central en 1906, il devint, en 1909, l'un de ses vice-président et le resta jusqu'en 1921. Entièrement accaparé, à ce moment, par ses fonctions au Syndicat national, il donna sa démission, mais demeura au Comité Central, comme membre actif, jusqu'en 1930, où il fut nommé membre honoraire. Il nous a donc apporté sa collaboration effective durant 24 ans et ne nous a jamais quittés.

Donner une idée juste et suffisante de tout ce que, pendant ces vingt-quatre ans, il a accompli chez nous et avec nous, les courts instants qui me sont départis ne le permettent pas : la simple énumération de ses grandes interventions dans nos Congrès et au Comité Central et des principaux articles qu'il a publiés dans nos *Cahiers* excéderait mon temps de parole. Je ne puis donc qu'indiquer brièvement les grandes directions qu'ont suivies sa pensée et son action.

Avant tout, Emile Glay a été l'un des grands ouvriers de la transformation des Amicales des instituteurs en Syndicats, plus, l'un des grands ouvriers du mouvement syndical des fonctionnaires. Dans son mémorable discours du Congrès de Lyon (1908), il a fait l'histoire du mouvement, montré comment s'éleva, vers 1904, le grave conflit entre gouvernement et fonctionnaires au sujet du droit d'association, conté les péripéties de la lutte et réclamé énergiquement pour les fonctionnaires le droit commun. C'est là la thèse même que la Ligue n'avait jamais cessé de soutenir. Dans ses Congrès de 1905 et de 1906, elle avait, sur la proposition de Maxime Leroy, qui fut le théoricien du mouvement syndical, voté un ordre du jour statuant que le « *gouvernement républicain doit assurer à tous les agents de l'Etat, des départements et des communes, qui ne sont pas détenteurs de pouvoirs publics, le libre exercice de tous leurs*

droits civils, syndicaux et politiques. » Dès ce moment, elle avait fait sienne la distinction entre fonctionnaires d'autorité et fonctionnaires de gestion et exigé pour ces derniers leurs pleins droits de citoyens. Elle avait proclamé avec Ferdinand Buisson qu'il serait « *monstrueux d'admettre que l'Etat est le seul patron qui ait le droit de dicter à ses employés leur conduite politique et que cette perte de leurs droits d'hommes et de citoyens soit largement payée par le contrat qui leur assure un salaire fixe et une retraite.* »

Telle étant la conception de la Ligue, pour laquelle, avec à sa tête Francis de Pressensé, le Comité Central tout entier et toutes les Sections de notre association avaient vigoureusement bataillé, il était naturel que ce fût dans le sein de la Ligue qui, avant la fondation du Syndicat, était le centre de défense des instituteurs injustement poursuivis et rétrogradés, qu'Emile Glay eût mené son grand combat.

D'autre part, Emile Glay était un ardent laïque. Là encore, c'est à la Ligue des Droits de l'Homme qu'il trouva amis et compagnons d'armes. Dès sa naissance, la Ligue avait lutté pour l'école laïque, avait démontré que la laïcité était la tolérance, que l'école ne devait pas être un champ clos où s'affrontaient les différentes conceptions religieuses et que le guide du maître ne devait pas être la foi, si souvent aveugle, mais bien la raison claire, distincte et lucide. La défense de l'école laïque contre les attaques ouvèrtes ou sournoises de l'Eglise, Emile Glay l'entreprit avec nous, et chez nous. Qui ne se rappelle l'admirable *Cahier* du 15 juin 1927 qu'il consacra à la défense de l'école laïque ?

Mais ce n'est pas seulement à ces questions brûlantes, touchant de près à la vie politique et sociale, que se consacra Emile Glay. Instituteur admirable, il avait pleinement conscience des grands devoirs de l'éducateur et il avait l'ambition de faire de l'école publique l'instrument de l'affranchissement et de l'ennoblissement des masses populaires. Son beau rapport à notre Congrès du Havre (1912) sur la réforme scolaire de l'enseignement primaire, que, dix-huit ans après, rejoint sa pénétrante étude sur les réformes de l'École publique et de l'École privée (*Cahiers* du 10 avril 1930), témoigne éloquemment de cet ordre de préoccupations.

Enfin, Emile Glay était passionnément démocrate. Il avait foi dans l'idéologie de la Révolution française. Il croyait profondément que si les hommes ne naissent pas libres et égaux, la Société avait le devoir de leur ménager cette liberté et cette égalité. Il était intimement convaincu que, seul, le régime de souveraineté populaire et de parlementarisme était conforme à la justice. Et naturellement, il avait horreur de toute dictature et de tout fas-

(1) Les discours prononcés aux obsèques d'Emile Glay et à la Cérémonie commémorative du 12 mars dans la grande salle de la Mutualité seront réunis en brochure. Adresser les commandes à la Ligue de l'Enseignement, 3, rue Récamier, Paris (7^e).

cisme. Où Emile Glay pouvait-il lutter plus efficacement pour ces idées que dans la Ligue des Droits de l'Homme dont le maître objectif est la défense de la démocratie ?

C'est ainsi qu'Emile Glay, de par sa fonction, ses convictions politiques, philosophiques et sociales, était un ligueur accompli. Aussi avait-il acquis dans notre association une autorité incontestée. Notre maître Francis de Pressensé le considérait comme l'un de ses meilleurs lieutenants et nous tous, nous avions pour lui amitié et admiration. Mais ce sont surtout ses rapports avec notre cher Ferdinand Buisson qui étaient émouvants. L'architecte de l'école laïque avait trouvé dans cet instituteur d'élite l'incarnation même de l'idée qu'il s'était faite de l'éducateur du peuple. Aussi lui avait-il voué une affection paternelle et l'on se rappelle que c'est lui qu'il avait désigné pour parler sur sa tombe.

Tel fut Emile Glay, le ligueur. Quant à l'homme, il était impossible de le connaître sans

l'aimer. Il était plein d'allant et de cran, et il a conservé jusqu'à la fin une extraordinaire jeunesse d'allure, de cœur et d'esprit. Sa voix chantante sonnait clair, comme clair et droit était son regard. Tout en lui respirait la force, la gaieté, la confiance dans la vie, dans sa mission, dans son idéal. C'était un animateur, un entraîneur incomparable, un vrai tempérament de chef, mais sans autoritarisme, sans présomption, ne se fiant pour convaincre qu'à la raison. Qu'un si magnifique militant de tant de nobles causes ait été emporté si prématurément, est un deuil inconsolable, non seulement pour ses compagnons de lutte, ses admirateurs et ses amis, mais pour la République et la Démocratie.

C'est au nom de cette démocratie dont elle a l'ambition d'être un commencement d'organisation que la Ligue des Droits de l'Homme, s'inclinant pleine de respect attristé devant la grande douleur de son admirable compagne, dit à Emile Glay un dernier adieu.

DISCOURS DE M. HENRI GUERNUT

Ministre de l'Éducation Nationale

Madame, Messieurs,

Le ministre de l'Éducation nationale salue dans la vie et l'œuvre d'Emile Glay le symbole de ce qu'est l'instituteur.

Je ne dirai rien qui émane de moi. Je me suis fait apporter hier soir le dossier du fonctionnaire et quelques vieilles pages laissées dans son tiroir. Ce sont ces feuillets jaunés qui parleront de lui.

Instituteur. Il n'a été que cela, il n'a voulu être que cela.

Le rêve de son adolescence, ç'a été de le devenir ; le rêve de son âge mûr, le rester. Bien des occasions de s'évader lui ont été offertes, flatteuses, séduisantes. Comme le vieil Ulysse, il s'est attaché au mât et, se fermant de cire les oreilles, il a dit « non ».

A 36 ans de première classe, il pouvait, au pas de charge, monter au sommet de la hiérarchie, obtenir une direction : « J'ai toujours refusé la direction d'une école, parce qu'à Paris un directeur d'école ne peut que difficilement être instituteur. »

Maître d'école seulement, mais maître d'école pleinement.

La raison ? Emile Glay aimait son métier ; à ses yeux c'était le plus beau de tous et je crois, en effet, que c'est le plus beau.

Une note d'inspection du 17 avril 1907 marque qu'« il en avait la passion » ; c'est pourquoi il y a excellé. On ne porte à la perfection que ce que l'on aime, et c'est parce qu'on l'aime qu'on le porte à la perfection.

Il en aimait tout, jusqu'aux plus humbles tâches et les plus ingrates, car il les plaçait dans un ensemble harmonieux et grandiose, où elles gagnaient de la valeur.

Il aimait sa classe, qu'il voulait belle, avenante, coquette.

Il aimait les enfants, qui le lui rendaient bien.

Rapports d'inspection : « Les enfants ont pour M. Glay affection et respect. »

Un second : « Dans une atmosphère de sage et douce autorité, il sait sourire, il sait se pencher vers les petits. »

Un troisième : « Il sait infléchir sa manière au niveau des intelligences, des consciences et des cœurs qu'il a mission d'élever. »

Un quatrième : « On sent que M. Glay vit tout près de ses élèves et que son action les pénètre de pensées. »

Un cinquième : « Il cherche, lui qui paraît tant préoccupé des choses extérieures, à pénétrer ses élèves. Il analyse leur nature. Il y a dans cette étude de l'élève par le maître une note d'humanité qui émeut et un sens pédagogique supérieur. »

Il aimait ses chefs, moins peut-être parce qu'ils étaient ses chefs que parce qu'ils lui paraissaient dignes de l'être.

« J'ai pour ma part plus de respect, de déférence pour mon inspecteur primaire si je le sens homme de métier, travaillant avec moi à la bonne marche du service scolaire. Je n'aurais pas de respect, pas de déférence pour lui si je le croyais surtout l'homme des intrigues politiques. »

Et ses chefs étaient fiers de cette déférente estime d'un subordonné qui se sentait un collaborateur.

Ces qualités naturelles de sympathie, d'humanité, d'amour — tels sont les mots qui reviennent sans cesse dans les notes d'inspection — ce sont ces qualités-là qui ont inspiré l'enseignement de Glay.

Enseignement curieux ! On dirait que Glay ait voulu que, sous sa direction discrète, l'enfant refasse avec lui, en quelques années, l'effort inventif des siècles, le maître n'étant là que pour le guider, le stimuler, lui donner doucement la chiquenaude et l'élan, pour l'exciter à la recherche et non pour lui apporter les résultats trouvés.

De cette expérience, les inspecteurs étaient émerveillés. « Une leçon de Glay, écrit l'un d'eux, c'est une enquête permanente. »

Un autre : « Les enfants sont remarquables par leur attention et leur ouverture d'esprit... ils observent avec lui, ils pensent avec lui, ils devançant souvent ses conclusions. »

Et un autre encore : « De l'entrain, de la vie, la méthode repose tout entière sur la vie et l'observation de la vie. Les résultats (pour les élèves) sont un plaisir constant et une curiosité toujours en éveil. »

Les maîtres qui m'écoutent devinent ce que l'application d'une telle méthode exigeait de labeur patient, médité, renouvelé. A voir ses préparations de classes, à l'entendre, à le suivre, les inspecteurs s'en rendaient compte.

« M. Glay, écrit M. l'Inspecteur Hamon, n'est pas de ces esprits courts qui croient n'avoir, à un moment donné, plus rien à acquérir. Il voit la difficulté sous de multiples aspects et cherche le moyen, le procédé, la méthode qui lui permettra d'y atteindre. Il aperçoit que l'œuvre de l'éducation est formidable et sa pensée comme sa conscience restent inquiètes : c'est le signe des élus. »

Le signe des élus !

* * *

C'est parce qu'il fut cet instituteur-là que Emile Glay a été le soldat et le citoyen, le combattant et le militant que d'autres célébreront tout à l'heure.

Sous ces trois incarnations, l'homme est le même : éducateur.

Oui, soldat éducateur, instruisant les camarades comme à l'école, les réconfortant par la raison comme à l'école et, comme à l'école, à leur tête, les entraînant par l'exemple.

Ecoutez quelques-unes de ses citations :

« A effectué *spontanément* en plein jour une reconnaissance périlleuse. »

Une deuxième : « A entraîné la 2^e section de la 22^e compagnie du 246^e régiment d'infanterie, avec *énergie* et l'a maintenue en avant des lignes malgré un violent bombardement. »

Une troisième : « A entraîné ses hommes à l'assaut d'une ligne allemande. A contribué par *son sang-froid remarquable* à repousser la forte contre-attaque ennemie, au moment où un violent tir de grenades avait provoqué un moment de flottement dans nos lignes. »

Et ces lignes qui résument tout :

« Sous-officier d'une très haute valeur morale. »

* * *

De même que c'est en qualité d'instituteur qu'il s'est fait militant. C'est pour accroître la dignité de la fonction éducative qu'il a réclamé des droits nouveaux de citoyen :

« Nous ne pouvons être des éducateurs, au sens

élevé du mot, que si notre liberté d'homme et de citoyen demeure entière. La phrase de J.-J. Rousseau dont nous avons fait notre devise, nous revient à la mémoire : « Souvenez-vous qu'avant d'oser entreprendre de former un homme, il faut s'être fait homme soi-même. »

Or, un homme n'est pas un homme aussi longtemps qu'il reste un client ou un sujet.

Cela signifie-t-il qu'au citoyen éducateur Emile Glay accordait licence de tout faire et de tout dire de toute manière ?

Ecoutez ceci qu'il savait par cœur et récitait comme un bréviaire :

« Le Professeur a une double mission :

« D'une part, au cours de ses fonctions, il s'interdit d'exercer sur ses élèves aucune pression tendant à les faire tomber sous l'action des partis.

« D'autre part, dans l'ensemble de sa conduite privée et publique, il s'interdit tout ce qui dépeuplerait sa personne de l'autorité morale indispensable à l'exercice de ses fonctions — et notamment tout excès de parole et d'action incompatibles avec son caractère d'éducateur.

« Il en résulte l'obligation de ne jamais oublier, citoyen, qu'il est professeur, professeur, qu'il est citoyen. »

L'auteur de cette déclaration, Ferdinand Buisson, fondateur de l'école laïque, lorsqu'il fut près de mourir, demanda que, sur sa tombe, au petit cimetière de Thieuloy, un seul discours fût prononcé et qu'il le fût par Emile Glay, dont la vie professionnelle, publique et privée, dans la paix et à la guerre, à l'école et hors de l'école symbolisait à ses yeux les vertus de l'instituteur.

* * *

Et maintenant, le ministre ayant terminé son hommage, me sera-t-il permis d'ajouter que Glay a été mon ami, que j'ai été l'ami de Glay, que nous nous aimions comme deux frères ?

Pourquoi ? Sans doute, suivant le mot du philosophe : « parce que c'était lui, parce que c'était moi », mais aussi, je le sais, parce qu'il était sensible, parce qu'il avait souffert au spectacle de la misère des hommes et qu'il faut avoir souffert cette souffrance-là pour se donner à l'action généreuse. Peut-être aussi parce qu'il était à ses heures malicieux et enjoué et qu'il consolait par la magie de son sourire.

La veille de son départ, dans un entretien rapide, nous avions échaudé des projets. Rêver de faire de nobles choses ensemble, n'est-ce pas, Messieurs, l'ennoblissement de l'amitié ?

Aussi, lorsque Dyard m'eut téléphoné la consternante nouvelle, j'ai bien cru, au premier choc, que je n'aurais plus la force de rien ébaucher, étant privé de lui...

Mais nous sommes de ceux qui ne nous affaisons pas en pleurant nos morts. Nous puisons dans l'histoire de leur vie de nouvelles raisons de vivre, dans l'exemple de leur foi, des raisons d'espérer, dans le souvenir de leur ténacité, des raisons de persévérer.

Aux heures de déception inévitables, je tendrai ma pensée vers vous, mon cher Glay.

CONTRADICTIONS

...Le gouvernement du Reich, au cours des négociations de ces dernières années, a toujours soutenu qu'il voulait respecter et accomplir toutes les obligations résultant du Pacte rhénan tant que les autres contractants seraient prêts, de leur côté, à observer ce Pacte. Cette condition naturelle peut être considérée comme n'étant plus observée par la France. La France a répondu aux offres amicales et aux assurances pacifiques répétées de l'Allemagne par une alliance militaire exclusivement dirigée contre l'Allemagne, en violation du Pacte rhénan.

Par là, le Pacte rhénan de Locarno a perdu son sens véritable et cessé pratiquement d'exister. L'Allemagne ne se considère donc plus elle-même comme liée à ce Pacte périmé... »

Memorandum du Gouvernement du Reich
(7 mai 1936)

...J'ai fait un jour le serment de lutter avec la même ténacité et le même courage pour l'égalité des droits de l'Allemagne, pour la réaliser d'une façon ou de l'autre et, en même temps, de renforcer le sentiment de responsabilité et de la nécessité d'une considération et d'une collaboration européennes mutuelles.

Si, du côté de mes adversaires internationaux, on objecte que je refuse pourtant cette coopération avec la Russie, je me vois forcé de répliquer ce qui suit : je ne refuse point et n'ai jamais refusé de collaborer avec la Russie, mais de collaborer avec le bolchevisme, qui prétend à la domination du monde...

* * *

Si je transpose cette attitude de principe dans la politique générale européenne, il en résulte à mes yeux la séparation de l'Europe en deux moitiés : d'une part, celle qui se compose d'Etats nationaux autonomes et indépendants, de peuples auxquels nous sommes unis par les mille liens de l'histoire et de la civilisation, et avec lesquels nous voulons rester à tout jamais liés, exactement comme avec les nations libres et autonomes des continents extra-européens. L'autre moitié est régie par cette doctrine intolérante, la doctrine bolcheviste, qui élève des prétentions à une domination internationale générale et qui prêche la destruction même des valeurs éternelles d'ici-bas et de l'au-delà — qui pour nous sont sacrées — afin d'édifier un autre univers, qui nous paraît abominable, tant par sa culture et son aspect extérieur que par son contenu.

Avec cette autre moitié, à part les relations politiques et économiques existantes, nous ne voulons entrer en aucun autre contact intérieur.

Discours du Chancelier Hitler au Reichstag.
(7 mars 1936.)

HITLÉRIENNES

« Point 6. — Le Gouvernement allemand reconnaît les Traités de Locarno, *même pour l'avenir.* »

Note adressée par le Gouvernement du Reich à l'Angleterre

(16 avril 1934.)

« En ce qui concerne le Pacte de Locarno... le Gouvernement allemand n'a jamais contesté la validité de ce Pacte. Mais lorsque le Gouvernement français a soulevé la question, le Gouvernement allemand s'est contenté d'attirer son attention sur le fait que la collaboration internationale était susceptible de revêtir à l'avenir une forme telle que des données nouvelles fassent paraître comme désirable l'adaptation du Traité à cette forme.

De l'avis du Gouvernement allemand, il ne pourrait s'agir, en tout cas, que de modifications relevant de la technique juridique, MAIS CES MODIFICATIONS N'AFECTERAIENT PAS LE CONTENU POLITIQUE DES CLAUSES DU PACTE DE LOCARNO.

Mémoire allemand du 13 mars 1934

(Note adressée à la France sur la question du Désarmement)

Le Chancelier déclare que seuls peuvent être dénoncés les « *traités de contrainte* » — tandis que les « *traités volontaires* » doivent être respectés.

Il promet « *d'observer scrupuleusement tout traité librement signé, même s'il est antérieur à l'arrivée de son gouvernement au pouvoir* ».

Discours du Chancelier Hitler au Reichstag

(22 mai 1935)

« ...Il était donc compréhensible et possible qu'en dépit de la profonde divergence qui sépare les conceptions fondamentales de chacun des deux pays, le Reich s'efforçât, cette année encore, de continuer à entretenir des relations amicales avec la Russie.

« Si, dans son dernier grand discours, M. Staline a exprimé la crainte que des forces hostiles aux Soviétiques ne soient à l'œuvre en Allemagne, il me faut ici apporter à son opinion la correction suivante : pas plus qu'un mouvement national-socialiste ne serait toléré en Russie, l'Allemagne ne tolérera un mouvement communiste quelconque. Plus ce fait apparaîtra nettement et sans ambiguïté, plus nos deux États s'y conformeront, et plus il sera naturel pour nos deux pays de donner leurs soins aux intérêts qui leur sont communs.

« C'est pourquoi nous saluons l'effort de stabilisation entrepris dans l'Est européen au moyen d'un système de Pactes destinés à consolider la paix... »

Discours du Chancelier Hitler au Reichstag

(30 janvier 1934)

« Au cours de l'après-midi, Sir John Simon a apporté, en complément à son rapport d'hier, des détails sur l'attitude de l'Allemagne, telle qu'il avait appris à la connaître au cours de sa visite. Il a ajouté que de nouvelles informations lui étaient parvenues aujourd'hui même :

« Le Baron de Neurath, a-t-il dit, a fait savoir à l'Ambassadeur d'Angleterre à Berlin, QUE L'ALLEMAGNE ÉTAIT PRÊTE À ADHÉRER À UN PACTE ORIENTAL DE NON-AGRESSION, MEME SI QUELQUES-UNS DES AUTRES SIGNATAIRES DU PACTE DEVAIENT CONCLURE ENTRE EUX DES ACCORDS PARTICULIERS EN VUE D'ABOUTIR À DES OBLIGATIONS RECIPROQUES D'ASSISTANCE MUTUELLE. »

Communiqué officiel allemand sur la Conférence de Stresa

(12 avril 1935)

L'ALLEMAGNE DÉMOCRATIQUE DÉSAVOUE...

la politique

DECLARATION DU COMITE DIRECTEUR DU PARTI SOCIALISTE D'ALLEMAGNE

Prague, 8 mai 1936

Par son discours du 7 mars 1936, Hitler a fait part de sa volonté d'imposer sa dictature à l'Europe. Il emploie pour cela les mêmes méthodes par lesquelles il a érigé sa dictature sur le peuple allemand asservi.

C'est en affirmant l'existence d'un complot socialiste-communiste pour incendier le Reichstag, qu'il a motivé la destruction complète des libertés constitutionnelles de la République allemande. C'est en affirmant que le pacte d'assistance franco-soviétique a mis fin au traité de Locarno, qu'il motive aujourd'hui la rupture de ce traité, rupture consommée de toute évidence par lui seul.

La social-démocratie allemande a été, dès l'origine, le principal pilier du rapprochement franco-allemand. Elle a été la force motrice de cette politique extérieure qui a conduit à la signature de Locarno. Ce traité, qui procurait à l'Allemagne des allègements considérables, et qui donnait au monde l'espoir d'une paix durable, a été signé librement par l'Allemagne.

L'action de Hitler fait retomber sur l'Allemagne la responsabilité de la rupture d'un accord librement consenti. Au moment même où il viole ce traité, Hitler propose au monde de signer avec lui de nouveaux traités. Il trouvera pour rompre également ces nouveaux traités les prétextes nécessaires, quand il jugera le moment venu.

Le traité franco-soviétique est une conséquence de la politique extérieure national-socialiste. Hitler a sacrifié la politique des traités d'amitié germano-russes de Rapallo et de Berlin à sa campagne d'excitation et à ses plans de conquête contre la Russie des Soviets. Il a, par là même, aussi bien poussé la Russie des Soviets dans les bras de la France qu'il a, par son départ provocant de la Société des Nations et par une politique insensée de réarmement, poussé la France dans les bras de la Russie des Soviets. En cela, et par la rupture des traités de Locarno, il a exposé le peuple allemand aux pires dangers.

Les soi-disant élections du Reichstag ne sauraient constituer un jugement populaire sur la politique de Hitler, parce que les véritables amis de la paix et du rapprochement des peuples en Allemagne, sont réduits au silence par l'assassinat et la menace d'assassinat. Ces élections dictatoriales n'ont rien de commun avec les élections telles qu'elles ont lieu dans les pays civilisés. Elles servent uniquement, en excitant les passions nationalistes, à la préparation psychologique de la guerre.

MANIFESTE DU COMITE D'ACTION POUR LA LIBERTE EN ALLEMAGNE

Hitler a occupé militairement la Rhénanie démilitarisée. Le gouvernement national-socialiste applique à la face du monde une politique de force brutale, mal camouflée par des prétextes et par de fausses assertions de volonté de paix. Le peuple allemand n'a pas pris position vis-à-vis de cette politique; il ne peut exprimer librement sa volonté. Au soir du 29 mars, journée des élections, le gouvernement national-socialiste pourra se réclamer d'une majorité écrasante. Ces élections seront faussées, se déroulant sous la terreur, dont chaque jour nous révèle des exemples effrayants.

Nous, Allemands qui, habitant en dehors des frontières du Reich, sommes seuls à pouvoir parler librement, nous nous adressons à la conscience du monde, avec d'autant plus d'assurance que des liens de collaboration quotidienne nous unissent aux masses qui en Allemagne même n'ont pas cessé d'aimer la paix. Nous déclarons :

« Nous abhorrons les méthodes de violence que nous avons dénoncées quand elles ont été appliquées à l'intérieur, et que nous dénonçons maintenant qu'elles le sont en matière de politique étrangère ; nous abhorrons la politique de menaces et de répudiation des traités ; nous abhorrons une politique que nous savons en contradiction avec les traditions morales animant les meilleurs éléments du peuple allemand, et qui ne peut que barrer la route de la prospérité aussi bien au peuple allemand qu'aux autres peuples. Ce n'est qu'une partie du peuple allemand qui, aveuglée, suit les prophètes de la violence. La grande majorité, en son for intérieur, désire avec eux la paix !

« Nous nous plaçons à côté de tous ceux qui combattent pour le droit et la justice, pour la paix et la liberté !

« La liberté du peuple allemand est la garantie de la paix ; elle en est la condition. Nous voulons la liberté du peuple allemand. Nous voulons la paix du monde. »

H. Mann ; L. Feuchtwanger ; E. Toller ; G. Bernhard ; M. Braun, président du parti socialiste de la Sarre ; W. Koenen, ancien président de la fraction communiste du Reichstag ; E.-G. Gumbel ; W. Hallgarten ; O. Lehmann-Russbüldt ; S. Marek ; Société allemande des gens de lettres ; Association des journalistes allemands émigrés ; Ligue de détresse de la science et de l'art allemands à l'étranger (siégeant à Paris) ; Association des médecins socialistes ; Union des juristes allemands à l'étranger ; Association des libres penseurs prolétariens d'Allemagne ; Union des instituteurs allemands émigrés ; Association de la jeunesse allemande à Paris ; Association des artistes allemands.

LE FASCISME FRANÇAIS SECONDE...

hitlérienne

On ne voit pas le fond du problème actuel si on se contente de croire que la France, l'Allemagne et la Russie sont aux prises sur des questions de paix et sur la solidité des accords éventuels destinés à garantir cette paix.

La vérité, c'est qu'aujourd'hui on ne se bat plus que sur le fait de savoir si la Révolution triomphera de l'Ordre, et si la France se rangera définitivement parmi les peuples qui ont abdiqué devant la faucille et le marteau...

LÉON BAILBY.

(Le Jour, 1^{er} mars 1936.)

...Le gouvernement actuel vit sous la protection des Révolutionnaires russes. Et ceux-ci rêvent d'une guerre contre l'Allemagne dont nous, Français, ferions tous les frais...

LÉON BAILBY.

(Le Jour, 8 mars 1936.)

Pour plaire aux Soviétiques et à leurs agents du Front populaire, nous avons fourni à l'Allemagne un prétexte à son éclat d'hier...

Comment le peuple de France ne voit-il pas que, de même que la passion du Front populaire contre le Duce nous met à deux doigts d'un conflit en Méditerranée, de même son asservissement aux Soviétiques sert de prétexte à une menace allemande sur le Rhin ?

Nous sommes au bord de l'abîme au fond duquel les forces mauvaises du bolchevisme voudraient nous précipiter...

PIERRE TAITTINGER.

(L'Ami du Peuple, 8 mars 1936.)

Le Front populaire nous mène droit à la guerre.

Telle est la vérité nue, éclatante, que tous les Français peuvent lire dans les événements dramatiques qui se déroulent.

Oui, le Front populaire nous mène droit à la guerre.

La politique insensée qui consiste, d'une part, à s'appuyer sur le communisme moscouteur quand ses représentants en France refusent les crédits militaires, sabotent la défense nationale, introduisent l'indiscipline dans l'armée, pratiquent l'espionnage et la trahison, organisent la rébellion dans les colonies, affaiblissent notre force et notre

dynamisme national et, d'autre part, à donner des prétextes à l'Allemagne, par un pacte soviétique, en lequel elle voit une menace, ne pouvant que conduire le pays à l'impasse effroyable dans laquelle il se trouve, à l'une des plus grandes humiliations de son histoire et au bord de la catastrophe...

HENRI DE KERILLIS.

(L'Echo de Paris, 9 mars 1936.)

De ce flot de paroles que le Führer déversait hier, à Carlsruhe, si étrangement apocalyptiques et qui tendaient à donner ses démonstrations guerrières comme autant d'offres de paix, je retiens celle-ci qui éclaire sombrement nos angoisses : « L'œuvre du bolchevisme, je la vois dans d'autres Etats... Et l'évolution continue; qui donnera des directives en Europe, sinon Moscou ? »

Au-dessus de cet affreux tumulte d'idéologies, quel esprit de bonne foi ne se sentira tenu de prêter ici l'oreille au son du vrai ?...

... Moscou s'est juré d'allumer une « guerre civile » dans toute l'Europe, non pas, comme le prétend Cachin, entre la bourgeoisie et les peuples (il sait très bien que Mussolini et Hitler, c'est-à-dire « les fascistes », ne sont nullement les champions du capitalisme et de la bourgeoisie), mais entre les systèmes d'autorité qui admettent les valeurs spirituelles, et la dictature universelle moscouteur, la plus impitoyable de toutes, inspirée d'un matérialisme intégral.

Il est tragique pour la France d'être en ceci l'alliée de Moscou...

FRANÇOIS LE GRIX.

(L'Ami du Peuple, 14 mars 1936.)

...Si la Russie bolcheviste s'était tenue à sa place, se contentant d'inoculer son virus révolutionnaire à ses propres cobayes, nous ne serions pas à la veille peut-être de la guerre. Mais la manœuvre soviétique a fort bien réussi. C'est Moscou qui était menacé directement par le Reich. Moscou a tourné la fureur du Reich contre Paris. N'est-ce pas là du beau travail ?...

...Les Extrémistes sont devenus, sur l'ordre de Moscou, des superpatriotes, des bellicistes enflammés, à la condition pourtant de n'avoir à se battre que contre certains pays de régime autoritaire, hier l'Italie; l'Allemagne, en ce moment même...

LÉON BAILBY.

(Le Jour, 14 mai 1936.)

AFFICHAGE

ENCORE LA GUERRE

La chute du cabinet Laval, provoquée par la trahison de M. Herriot, a ranimé la rage guerrière du Front populaire et de la franc-maçonnerie.

Français, sac au dos pour abattre le fascisme !

Français, sac au dos pour défendre les Soviets contre Hitler !

Français, sac au dos pour défendre la route des Indes !

Mobilisation générale en France pour les intérêts de la Standard Oil ou de la Royal Dutch !

Et en avant pour la conflagration générale qui doit provoquer la Révolution Soviétique Universelle !

Tant pis pour les centaines de milliers de Français qui seront tués.

Eh bien, non ! Halte-là !

Les Français sacrifieront tout si la patrie est attaquée.

Mais pour les coffres-forts de la City ou Wall-Street d'abord et pour les Soviets ensuite, pas un homme ! Pas un sou !

A bas les sanctions qui mènent à la guerre !

Que le peuple français veille !

M. P.-E. Flandin et M. Paul-Boncour, vous êtes les otages de la paix.

LE FRONT NATIONAL.

(MM. TROCHU, CHIAPPE, JEAN RENAUD, TAITTINGER, etc.)

NATIONALISTE

A CEUX QUI SE FERONT CASSER LA GUEULE

La guerre est à nos portes,

Amenée par les politiciens de toutes nuances qui n'ont pas su utiliser la victoire pour assurer la sécurité.

POUR LA PAIX
IL FAUT L'UNION NATIONALE

Mais les responsables de la situation actuelle ne sont pas qualifiés pour la faire.

L'Union nationale, OUI !

Mais avec les politiciens, NON !

Car le jour de la déclaration de la guerre, ils feront comme en 1914, ils s'enfuiront à Bordeaux ou ailleurs, loin du front.

LES PAYSANS ont, dans les tranchées, trouvé des citoyens de toute condition, à l'exception des politiciens et des parlementaires.

LES PAYSANS, résolument pacifiques, mais attachés à la défense de leur pays, de leur foyer, de leur famille, devant le péril extérieur éminent,

*réclament la constitution
d'un gouvernement extraparlémentaire de
Défense nationale*

issu des forces vives de la Nation : les jeunes,
les producteurs,
les contribuables,
les anciens combattants,
les pères de famille.

Ils font appel à l'union de tous les Français pour que

VIVE LA FRANCE
dans la paix et la justice

Le Comité central de défense paysanne :

Président : Jean Bohuon, père de famille, ancien combattant, croix de guerre ;

Vice-Présidents : Salvaudon, paysan, père de famille, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, neuf citations ;

Suplice, paysan, père de famille, médaille militaire, six citations ;

Divanach, paysan, père de famille, médaille militaire, quatre citations ;

Legouez, paysan, président de la Jeunesse paysanne, père de famille ;

SECRETARE GENERAL : H. DORGERES, père de famille, condamné à la réclusion de forteresse à perpétuité par les Allemands.

Tous mobilisables.

LIBRES OPINIONS *

UNE LETTRE DE ROMAIN ROLLAND A LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Villeneuve (Vaud), 14 mars 1936.

Chers Amis,

Voulez-vous me permettre de répondre un mot au bel article de Victor Basch ? J'ai à cœur de rectifier une erreur d'appréciation. Notre ami a dit (1) que c'était « un grand deuil pour tous que de voir un Romain Rolland désespérer de l'Allemagne d'aujourd'hui ».

— Je ne désespère aucunement de l'Allemagne. Il y a plus d'une Allemagne, comme il y a plus d'une France. J'ai toujours aimé et défendu la meilleure Allemagne : celle de Goethe et de Beethoven n'est point morte ; pas davantage, celle de Liebknecht et de Rosa. Je l'aime et la défends aujourd'hui plus que jamais, car je la sais martyrisée, car je connais ses luttes héroïques, ses souffrances cachées et ses révoltes. J'ai foi en elle. Elle se refera libre.

Mais avoir foi, pour moi, c'est agir. La meilleure France, dont je m'efforce de servir et d'interpréter la pensée, tend la main à la meilleure Allemagne ; elle en accueille avec affection, avec fierté, les fils proscrits ; elle les protège, elle couve en eux le réveil futur de l'Allemagne, — de même qu'en donnant asile à Mazzini, l'Angleterre a couvé le *Risorgimento* d'Italie. Et nous espérons que l'heure viendra où nous pourrons ensemble balayer devant la porte de notre maison d'Europe tous nos fascismes, et fonder ensemble une Union fraternelle des Républiques.

Bien cordialement à vous.

Romain ROLLAND.

POUR LE RESPECT DE LA JUSTICE EN AUTRICHE

La Ligue Internationale des Droits de l'Homme a désigné Mme Jeanne-Emile Vander-velde et M. Richard Freund, avocat à Brno, pour suivre le procès intenté à Vienne à vingt-sept militants socialistes.

Ceux-ci n'ayant pas reçu l'autorisation de suivre les débats, la Ligue a immédiatement protesté auprès du gouvernement autrichien dans les termes suivants :

Chancelier Schuschnigg,
Vienne,

Indignés par le refus opposé aux délégués de la Ligue des Droits de l'Homme d'assister au procès des socialistes, nous demandons instamment au gouvernement autrichien de revenir sur une décision compromettant le bon renom de l'Autriche en France.

Victor BASCH,
Président.

*Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N.D.L.R.

(1) P. 248 du n° du 10 mars des *Cahiers*.

L'ANTIFASCISME DÉFEND LA PAIX

DECLARATION DU COMITE DE VIGILANCE DES INTELLECTUELS ANTIFASCISTES

1. La dénonciation unilatérale du pacte de Locarno, quels que soient les arguments invoqués pour la justifier, est politiquement, juridiquement, moralement indéfendable ;

2. Le respect des contrats signés — à plus forte raison des contrats librement signés comme était le pacte de Locarno — doit être la loi suprême des relations internationales, sous la seule réserve que ces contrats puissent être révisés par une procédure pacifique d'accords mutuels ou d'arbitrage ;

3. Le système allemand des coups de poing sur la table et des coups de théâtre est aussi condamnable que le système des coalitions fermées et des conventions secrètes : la paix européenne est morte de l'un et de l'autre en 1914 ;

4. La France doit prendre conscience d'une part de sa responsabilité générale vis-à-vis de la paix et de l'ordre européens, d'autre part des responsabilités particulières et lourdes encourues par plusieurs de ses gouvernements dans la suite des événements qui ont mené à la situation actuelle ;

5. Le moment est venu pour elle de rompre, de la façon la plus catégorique, avec une longue tradition d'erreurs routinières et d'abus de la force dont le plus néfaste a été l'occupation du bassin de la Ruhr ;

6. Si la France veut rester une grande personne morale fidèle à la politique de paix incarnée par Aristide Briand, elle doit, dans les circonstances présentes, écarter toute considération de prestige, et, précisément parce qu'elle est sûre de son bon droit, porter le problème devant l'autorité juridique internationale compétente, à l'exclusion de toute manifestation de force ;

7. Le conflit actuel n'est pas entre l'Allemagne et la France, mais entre l'Allemagne d'une part, toutes les puissances signataires du traité de Locarno et la S.D.N., d'autre part ;

8. La seule condition honorable pour tous et efficace pour la paix est la rentrée de l'Allemagne dans la S.D.N. sur la base de l'égalité absolue des droits et des devoirs, la paix et l'ordre européens ne pouvant plus souffrir aucune discrimination entre vainqueurs et vaincus, mais ne pouvant souffrir non plus aucune exclusive dirigée contre aucune nation ;

9. Par conséquent — condition préalable à tout accord — la France se refuse à admettre que l'Europe se divise en deux moitiés ; si la France démocratique, surmontant sa profonde répugnance pour le racisme hitlérien, accepte, dans l'intérêt supérieur de la paix, de négocier et de traiter dans le cadre de la S.D.N. avec le II^e

Reich, elle ne peut reconnaître à celui-ci le droit de parler au nom de la civilisation occidentale et de repousser tout contact avec l'U.R.S.S., membre de la S.D.N. ;

10. Pour tout dire, en une conclusion brève, la paix européenne sera totale ou ne sera pas.

PAUL RIVET, ALAIN, PAUL LANGEVIN.

(8 mars 1936.)

RESOLUTION DU COMITE DE VIGILANCE

Le Comité de Vigilance des Intellectuels antifascistes, fidèle à sa déclaration du 8 mars, fidèle aux déclarations de la C.G.T. et du Rassemblement populaire, condamne toute politique qui serait purement négative.

Il considère le maintien de Locarno sans l'Allemagne comme la seule sanction qui ne soit ni vague ni dangereuse pour la paix.

Il réclame d'autant plus énergiquement l'ouverture, dans le cadre de la S.D.N., de la négociation trop longtemps retardée entre tous les Etats européens, U.R.S.S. bien entendu comprise, sur un pied d'égalité absolue.

(17 mars 1936.)

DECLARATION DU GROUPE SOCIALISTE S.F.I.O. A LA CHAMBRE DES DEPUTES

Le Groupe Socialiste réprovoque la dénonciation par Hitler du traité de Locarno, négocié et signé par toutes les nations contractantes dans la plénitude de leur liberté et élève une vive protestation contre la brutale occupation de la zone démilitarisée, au mépris de tous engagements et sans recours préalable à l'arbitrage prévu.

Il le fait avec d'autant plus d'indépendance qu'il n'a cessé de dénoncer les erreurs politiques et économiques du traité de Versailles et la pratique alternée de contraintes et de concessions tardives qui ont progressivement affaibli la démocratie allemande et favorisé le nationalisme et le militarisme allemands.

Il le fait avec d'autant plus de force que, pour le Parti Socialiste, la vraie sécurité de chaque nation réside dans l'organisation internationale de la sécurité collective fondée sur le respect des accords librement consentis, sur le recours obligatoire à l'arbitrage, sur le désarmement général, sur la révision contractuelle par les moyens pacifiques des situations internationales susceptible de créer de nouveaux conflits entre les peuples, en un mot sur la substitution du règlement

juridique des conflits aux moyens de violence et de guerre.

Il est clair en effet que l'actuelle faiblesse de la solidarité internationale et la fragilité constatée des sanctions contre les agresseurs, proviennent précisément de l'échec de la Conférence de désarmement et des réarmements intensifs qui en ont été la conséquence et que le Parti Socialiste a toujours dénoncés comme une cause permanente de conflits armés.

Dénonçant les manœuvres de panique qui ne feraient qu'aggraver la situation présente et favoriser le jeu des fauteurs de désordre international, le Groupe Socialiste déclare que le gouvernement français doit agir d'accord avec les gouvernements de la Grande-Bretagne, et de la Belgique pour l'exécution scrupuleuse des engagements souscrits, pour la convocation immédiate du Conseil de la S.D.N., et pour l'ouverture de négociations dans le cadre et l'esprit de la Société de Genève.

Mettant en garde les dirigeants et l'opinion publique contre des formules étroites qui risqueraient de réduire le grave conflit présent à une simple question de prestige et d'amour-propre, le groupe demande au gouvernement français de s'en rapporter aux décisions de la S.D.N. en proposant de soumettre le conflit actuel à l'arbitrage et de profiter des circonstances pour resserrer les liens et les garanties de la sécurité collective dont le geste de Hitler démontre la salutaire nécessité et pour compléter les accords généraux de non-agression et d'assistance mutuelle par une convention de désarmement général qui soulagera la vie économique des Nations et délivrera le monde du cauchemar affreux de la guerre.

Il dénonce comme contraire à la volonté sincère d'un accord général pour la paix, l'exclusion demandée par Hitler de certaines nations, membres de l'Assemblée de Genève.

Il souhaite que la Société des Nations entreprenne sans retard, en vue de la coopération internationale, l'étude des problèmes économiques dont la solution assurera à tous les peuples une existence digne et un légitime développement et atténuera, dans la mesure où le permet le régime capitaliste, l'acuité et le danger des luttes économiques qui portent en elles les germes de violences.

Il soutiendra de tous ses efforts cette politique d'organisation de la paix que, dans les assemblées nationales et internationales, le Parti Socialiste n'a cessé de proposer aux gouvernements et aux peuples du monde.

Il fait appel à la vigilance et à la solidarité de tous les travailleurs unis, pour maintenir la paix et en imposer au besoin aux gouvernements l'organisation pratique sur les bases de la sécurité collective essentiellement fondée sur le désarmement général internationalement contrôlé.

RESOLUTION DE LA C.G.T.

La Commission Administrative de la Confédération Générale du Travail, devant la gravité de la

crise internationale ouverte par le nouveau coup de force de la dictature hitlérienne, tient à préciser l'attitude des travailleurs organisés, profondément attachés à la défense de la paix et à la collaboration internationale.

Nulle relation normale ne saurait être établie entre les peuples, s'il peut être admis qu'un Etat peut procéder à une dénonciation unilatérale des traités et surtout répudier quand bon lui semble les engagements librement consentis par lui. Aucune sécurité ne peut exister sans le respect des contrats internationaux.

Le syndicalisme français n'a jamais considéré que l'état de choses créé par le traité de Versailles peut être tenu pour intangible. Il a, au contraire, constamment réclamé et soutenu une politique de réajustement équitable des clauses territoriales et économiques du traité de Versailles, mais il ne la peut concevoir que dans le cadre du droit international, par voie de négociations libres dont le traité de Locarno offrait justement un premier et significatif exemple. C'est pourquoi la C.G.T. condamne énergiquement cette dénonciation.

La C.G.T. réclame que le pays ne se départisse pas du calme nécessaire.

C'est à la Société des Nations qu'il appartient de se prononcer sur la situation créée par l'Allemagne hitlérienne. Nous réclamons qu'elle le fasse sans ambiguïté et énergiquement, par l'application du principe de la sécurité collective et exclusivement dans le cadre du Pacte de Genève.

La défense de la paix menacée doit se réaliser par la solidarité internationale des pays qui veulent s'opposer à toute guerre, de quelque côté qu'elle soit provoquée.

La Commission Administrative de la C. G. T. croit devoir rappeler que le fascisme est une constante menace de guerre; la lutte contre le fascisme est inséparable de la lutte pour la paix.

La C. G. T. affirme une fois de plus la nécessité de la suppression de la liberté de fabrication des armes et munitions de guerre et du désarmement général, simultané et contrôlé. Elle réclame du gouvernement français qu'il revienne sans réserves à cette politique constructive de la paix par l'établissement de la sécurité collective.

La C. A. de la C. G. T. fait appel à la classe ouvrière allemande, qu'elle n'entend pas solidariser avec ses oppresseurs. Elle estime également, ayant défini son attitude, pouvoir demander aux autres Centrales nationales ouvrières de s'associer à elle et considérer que la sécurité collective exige de reconnaître que la paix est indivisible, et que nulle nation ou groupe de nations pacifiques ne sauraient être exclus de l'assistance mutuelle.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA C.G.T.

(11 mars 1936.)

DECLARATION DU RASSEMBLEMENT POPULAIRE

Le Comité national du Rassemblement populaire, résolument attaché à la défense de la paix et sûr d'exprimer l'opinion de la majorité du peuple fran-

çais qu'il représente, proclame une fois de plus sa solidarité avec le peuple allemand qu'il ne confond pas avec ses oppresseurs.

S'élève contre le coup de force de la dictature hitlérienne, violation unilatérale d'un traité librement signé.

Il affirme que la paix est indivisible et qu'aucune relation normale entre les Etats, aucune sécurité pour les peuples, ne peuvent exister en dehors du respect des contrats internationaux dont la révision est toujours possible dans le cadre du pacte de la Société des Nations.

Le Comité national du Rassemblement populaire invite le pays à conserver le calme dont il fait preuve jusqu'ici et à n'accorder aucun crédit aux campagnes d'excitation chauvine d'origine fasciste.

Il rappelle que le fascisme est une constante menace de guerre et que toute l'activité de ses partisans en France, orientée contre les libertés démocratiques, a été pour l'hitlérisme un puissant encouragement dans la préparation de son coup de force. C'est pourquoi le Comité national proclame à nouveau que la lutte contre le fascisme est inséparable de la lutte pour la paix.

Le Comité national déclare qu'il appartient à la Société des Nations de se prononcer sur la situation créée dans le monde par l'Allemagne hitlérienne.

Il réclame qu'elle le fasse sans ambiguïté et énergiquement, par l'application des principes de la définition de l'agresseur et de la sécurité collective, dans le cadre exclusif du pacte de Genève. La défense de la paix menacée ne peut être assurée que par la solidarité internationale des pays qui peuvent s'opposer à la guerre, de quelque côté qu'elle soit provoquée.

Le Comité national demande au Gouvernement français de soutenir sans réserve cette politique constructive de la paix par l'établissement de la sécurité collective. Résolu à assurer en dehors de tout esprit de provocation la défense de la démocratie française, il proclame la nécessité du contrôle et de la limitation de la fabrication des armes et munitions, la nationalisation des industries de guerre et la suppression du commerce privé des armes, premier pas vers le désarmement général, simultané et contrôlé.

Le Comité national affirme hautement que l'organisation de la paix universelle ne peut se maintenir que si toutes les nations ou groupes de nations peuvent bénéficier de l'assistance mutuelle prévue dans le pacte de la S.D.N., aucune exclusive ne pouvant être admise concernant ce point fondamental.

(17 mars 1936.)

RESOLUTION COMMUNE DES INTELLECTUELS FRANÇAIS ET BRITANNIQUES

Les Comités d'intellectuels constatent une fois de plus que le nationalisme poussé jusqu'à l'idolâ-

trie — dans quelque pays qu'il s'exerce — est un danger permanent pour la paix et pour la civilisation.

Les propositions d'apparence pacifique qui ont accompagné le geste de M. Hitler ne doivent pas avoir pour effet de dissocier l'opinion publique anglaise de l'opinion publique française dans leur volonté commune de paix. Les Comités d'Intellectuels désirent certes la rentrée sans aucune réserve de l'Allemagne à la S.D.N., mais les propositions actuelles du chancelier allemand sont par ailleurs inacceptables, en ce qu'elles tendent à diviser l'Europe en deux. Nous ne pouvons reconnaître au Troisième Reich le droit de se poser en champion de la civilisation occidentale et de repousser tout contact — et même toute idée de paix — avec l'U.R.S.S., membre de la communauté européenne et membre de la S.D.N.

Nous demandons à toutes les nations pacifiques de faire en commun au peuple allemand les propositions suivantes :

1° Désarmement général progressif, simultané et contrôlé;

2° Négociations économiques générales, afin d'assurer à tous les peuples, y compris le peuple allemand, une vie possible sur leurs territoires;

3° Etablissement d'un pacte universel de paix renforçant et complétant les dispositifs de la S.D.N. Ce pacte devra reconnaître l'égalité absolue des droits et des devoirs, la paix et l'ordre du monde ne pouvant plus souffrir aucune discrimination entre vainqueurs et vaincus, ni aucune exclusive dirigée contre aucune nation.

Pour le Centre de coordination internationale :

Paul LANGEVIN, membre de l'Institut.

Pour le Comité anglais :

ALDOUR HUXLEY.

Pour le Comité français :

PAUL RIVET, ALAIN.

(14 mars 1936.)

RESOLUTION COMMUNE DE L'INTERNATIONALE SOCIALISTE ET DE L'INTERNATIONALE SYNDICALISTE

AUX TRAVAILLEURS!

AUX HOMMES DE LIBERTÉ!

Un grave danger menace, une fois de plus, la paix du monde. Encore une fois la dictature raciste s'efforce d'atteindre ses buts par la rupture de ses engagements. Non seulement elle a violé le traité de Versailles, mais elle a déchiré, d'une façon révoltante, le traité de Locarno, pourtant négocié et accepté librement par l'Allemagne et réaffirmé, en mai dernier, par Hitler lui-même.

Le mouvement ouvrier international dénonce avec énergie à l'opinion publique cet acte criminel. La Conférence enregistre avec satisfaction la condamnation prononcée par la Société des Nations de la violation du Pacte. Une telle atteinte à la foi internationale ruinerait, en effet, si elle

était tolérée, toute confiance dans les accords internationaux et toute organisation de la sécurité collective.

Le but de cette dernière violation des traités est clair. C'est une préface à la construction de fortifications dans la zone démilitarisée et à l'établissement de bases d'aviation formant partie des préparatifs pour une attaque contre des Etats pacifiques en Europe orientale et occidentale. Le prétexte de cette violation d'un engagement solennel est la contradiction alléguée entre le traité franco-soviétique et le pacte de Locarno.

Il est pourtant facile de résoudre cette question. Hitler a renouvelé en 1933 l'adhésion donnée librement par ses prédécesseurs à la clause facultative du statut de la Cour Permanente de Justice Internationale à La Haye. Qu'on soumette donc immédiatement cette question litigieuse à la Cour. Mais dans toutes les discussions avec les émissaires de Hitler, c'est aux Etats pacifiques au sein de la Société des Nations de déterminer l'ordre du jour et la procédure. Nous ne pouvons pas permettre à Hitler de dicter aux peuples quelles propositions doivent être ou non examinées.

La Paix mondiale est menacée. Il faut consolider les bases de la civilisation. Une seule méthode peut l'assurer. Il faut organiser résolument la sécurité collective. Il faut fortifier et développer les principes du Pacte de Locarno. Leur champ d'application doit être étendu par la Société des Nations le plus largement possible.

La Paix est indivisible. Tous les Etats doivent s'unir sans atermoiements pour venir au secours d'un Etat attaqué par un agresseur ; il faut conclure un pacte à cet effet. Ce pacte doit prévoir une action prompte et unifiée pour porter secours à toute victime d'agression. Le pacte doit être général, ouvert à tous, conformément aux principes de la S.D.N. et par conséquent ne comporter aucune exclusive contre l'U. R. S. S. comme les propositions de Hitler le prévoient.

Comme il l'a déclaré dans le conflit italo-abyssin et comme il le déclare encore maintenant, le mouvement ouvrier international est pleinement disposé à accepter les risques et les responsabilités d'une telle organisation collective de la paix. Ces risques sont beaucoup moins importants que ceux de toute autre politique. L'isolement et le vieux système des alliances militaires mènent finalement à la guerre. Une agression criminelle ne peut être empêchée par un appel moral. Tout agresseur éventuel doit trouver en face de lui une écrasante supériorité de force. Toutes les nations doivent apporter leur contribution à cette force selon un plan convenu. Les armements nationaux doivent être déterminés en fonction de ce but. C'est dans la perfection de la sécurité collective que réside le seul espoir d'obtenir l'arrêt de l'accablant fardeau des armements. La suppression de la fabrication et du commerce privés des armes de guerre rendra plus efficace encore cette sécurité.

Hitler s'efforce à présent de dissimuler ses in-

tentions agressives sous des déclarations de bonne volonté. Hitler se pose en artisan de la paix. Il ne peut donner une preuve de la sincérité de ses propositions qu'en adhérant à une convention internationale signée avec les autres Etats pour la limitation des armements, soumise à une inspection et à un contrôle internationaux.

C'est sur la base d'une convention de sécurité collective par l'assistance mutuelle et par le désarmement général que la S.D.N. devrait inviter l'Allemagne à négocier, à égalité de droits, un accord général ; son refus dénoncerait sa volonté persistante de troubler l'ordre européen et la paix. Alors, il appartiendrait aux autres gouvernements et aux peuples d'organiser la paix sans l'Allemagne hitlérienne et de prendre toutes les dispositions et toutes les mesures de sécurité collective pour la maintenir.

Une Paix durable ne peut être basée que sur la justice sociale et sur la suppression des causes économiques de la guerre. C'est pourquoi nous demandons qu'un effort déterminé soit entrepris pour abolir ces causes. L'organisation de la S.D.N. doit être développée afin de permettre la discussion libre et systématique de ces problèmes économiques et l'action efficace en vue de relever le niveau de vie des travailleurs du monde entier.

Nous adressons un pressant appel à tous les travailleurs du monde pour abattre partout le fascisme et hâter l'avènement du socialisme, qui seul assurera vraiment la paix. Nous l'adressons également à tous les hommes de liberté pour mener une campagne ardente et soutenue contre la guerre. Il faut développer à travers le monde le sentiment de la solidarité internationale. Aussi demandons-nous à toutes nos sections respectives de faire un suprême effort pour rallier toutes les bonnes volontés.

AVIS AUX SECTIONS

REFUGIES POLITIQUES

Le Secrétariat général de la Ligue a délivré à des proscrits étrangers des certificats attestant que les porteurs pouvaient se prévaloir de la qualité de réfugiés politiques.

Ces certificats, ayant été remis après une enquête portant exclusivement sur l'activité politique des intéressés, ne peuvent être considérés comme des lettres de crédit financier.

Il appartient aux Sections à qui des réfugiés politiques présentent de tels certificats à l'appui d'une demande de secours, d'avance ou d'emploi, de se renseigner auprès du Secrétariat général avant de donner suite à ces demandes.

La Trésorerie générale ne peut prendre à sa charge que les dons ou avances consentis expressément par les services centraux de la Ligue.

LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME

Le Congrès de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme s'est réuni à Luxembourg, les 14, 15 et 16 mars, sous les auspices de la Ligue luxembourgeoise.

Les travaux du Congrès ont été présidés par M. Victor Basch, président de la Ligue française et de la Fédération internationale.

Étaient représentées notamment les Ligues allemande, belge, espagnole, française, italienne, luxembourgeoise, polonaise, russe, suisse, tchécoslovaque, etc... « The National Council for civil liberties », de Londres, avait envoyé un délégué.

Chaque groupement national a présenté un compte rendu de son activité depuis le Congrès précédent, puis deux grandes questions ont été débattues : La situation des proscrits politiques (rapporteurs : MM. Rubinstein — Russie — et Marius Moutet — France) ; La Défense de la démocratie (rapporteurs : MM. Avxentieff — Russie —, Victor Basch — France — et Campolonghi — Italie).

D'autre part, le Congrès a élaboré et adopté le texte d'un « Complément à la Déclaration des Droits de l'Homme » (rapporteur : M. René-Georges Etienne).

Enfin, la résolution suivante a été votée à l'unanimité :

La Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, réunie dans son Congrès général à Luxembourg, constate avec une profonde indignation que les régimes dictatoriaux existant en un certain nombre de pays européens, n'ont pas renoncé à employer contre la liberté et contre la vie des citoyens libres les méthodes de violence qui leur ont valu le succès.

Tandis que les prisons de ces pays regorgent d'innocents, que les îles de déportation et les camps de concentration ne sont plus suffisants pour contenir les masses douloureuses que leur expédient des tribunaux qui rendent leurs sentences en secret ou par ordre — tandis que les routes de l'exil fourmillent de proscrits à la recherche d'un de ces asiles de solidarité humaine qui deviennent de jour en jour plus rares dans un monde plus endurci, — tandis que le fanatisme des masses ignorantes et excitées poursuit, à travers la sombre série des pogromes, par la chasse à l'homme, par les expulsions massives, la plus atroce des guerres civiles, raciales et religieuses — les dictatures, en entretenant l'esprit de violence et d'oppression, préparent la guerre mondiale, dont la menace plane toujours plus lourdement sur l'humanité.

La Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme dénonce à la conscience universelle les périls de cette situation tragique, qui rappelle les temps crépusculaires du Moyen Age.

Elle invite tous les peuples libres à se dresser dans un unanime élan de protestation pour réclamer l'amnistie des prisonniers politiques — qu'ils s'appellent, en Italie, Pesenti, Giua, Pertini ; en Allemagne, Thaelmann, Mierendorff, Ossietzky ; en Roumanie, Constantinesco Jassy et Anna Pauker, ou qu'ils soient en Russie, en Pologne, en Yougoslavie, en Bulgarie, la masse anonyme et innombrable des travailleurs manuels et intellectuels.

Elle émet le vœu que le Bureau fédéral désigne une délégation internationale pour étudier sur place la situation des détenus politiques sous les régimes dictatoriaux.

La Fédération des Ligues espère que les peuples opprimés, encouragés par ces événements tels que la seconde révolution espagnole, qui devraient leur servir d'exemple, assurés de la sympathie et de la solidarité internationales, mettront leurs oppresseurs hors d'état de nuire, retrouveront tous enfin leur place dans la grande famille humaine, et joindront leurs efforts aux efforts des peuples civilisés, qui depuis longtemps les attendent, afin de reprendre tous ensemble la marche vers les hautes cimes où luit l'idéal de la liberté, de la justice sociale et de la paix universelle.

(Les Cahiers publieront le compte rendu analytique du Congrès avec le texte des motions adoptées.)

LE IV^e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE FERDINAND BUISSON

Par M. FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL

La manifestation du souvenir organisée à Thieuloy-Saint-Antoine et à Grandvilliers par la Section de la Ligue des Droits de l'Homme, à l'occasion du IV^e anniversaire de la mort de Ferdinand Buisson, a réuni dimanche matin vers 11 heures, à la mairie de Thieuloy-Saint-Antoine, un grand nombre de personnalités, parmi lesquelles il convient de citer : M. Sicard de Plauzoles, vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme, Mme Marion Rodde, déléguée du Comité de Vigilance contre le Fascisme et la Guerre, notre grand ami Raoul Aubaud, député, M. Canioni, directeur de l'Institution départementale Prévost, de Cempuis, président de la Section de la Ligue des Droits de l'Homme de Grandvilliers et de la Fédération des Œuvres laïques de l'Oise, le Dr de Saint-Fuscien, conseiller général, M. Ibler, représentant de la Fédération de la Ligue des Droits de l'Homme de la Somme, et M. Coillot, de la Section d'Amiens.

Le cortège s'ébranla vers le petit cimetière à 11 h. 20, précédé par la fanfare de l'Institution Prévost, conduite par son dévoué chef, M. Roger, et suivie d'une délégation des enfants de Cempuis.

Derrière le groupe des personnalités déjà citées venaient la délégation des Anciens Combattants Républicains de Grandvilliers et des environs, celle du personnel enseignant du canton, et enfin celle de la Fédération des Œuvres laïques de l'Oise, représentant la Ligue de l'Enseignement dont Ferdinand Buisson fut le président.

Les amis et admirateurs du grand disparu, très nombreux, fermaient la marche.

À l'arrivée au cimetière, la fanfare de Cempuis exécuta magistralement, comme à son habitude, la *Romance de Compagnoli*.

M. Canioni s'avança devant la tombe de Ferdinand Buisson, se recueillit un instant, puis prit la parole pour exprimer la gratitude des élèves, des anciens élèves et du personnel de Cempuis au grand maître dont les efforts ont fait que le legs Prévost s'est matérialisé en cette belle institution qui porte son nom et qui se développe chaque jour davantage pour le bonheur des orphelins.

Au nom de la Ligue des Droits de l'Homme, M. Sicard de Plauzoles salua en termes émus l'ancien président et l'ami, puis évoqua le souvenir de celui qui fut l'un des fondateurs de l'École laïque en même temps que l'un des plus sûrs défenseurs de la République.

L'assistance s'émut au rappel par M. Sicard de Plauzoles des derniers jours de Ferdinand Buisson, revenu pauvre dans sa petite maison de Thieuloy-Saint-Antoine, après avoir occupé les plus hautes fonctions et après avoir réparti jusqu'au dernier

franc entre les œuvres de laïcité, de pacifisme et de défense des libertés intellectuelles, la petite fortune qui lui échut avec le Prix Nobel de la Paix.

Le vice-président rappela enfin tout ce que la France, la République et l'humanité entière doivent à Ferdinand Buisson et ce fut pour assurer que le souvenir de ce grand citoyen serait à jamais vénéré.

L'assistance défila devant la tombe, qui se couvrit rapidement de fleurs, pendant que la fanfare exécutait *l'Andante* de Guiraud.

Quelques instants plus tard, l'assistance se trouvait regroupée au cimetière de Grandvilliers et se recueillait devant la tombe du regretté Dr de Saint-Fuscien, ancien président de la Section de la Ligue des Droits de l'Homme de Grandvilliers.

L'après-midi, à la salle des fêtes, en présence d'un public nombreux et vivement intéressé, s'est déroulée la manifestation de propagande au cours de laquelle ont pris la parole le célèbre professeur Langevin, au nom du Comité de Vigilance des intellectuels antifascistes, M. Sicard de Plauzoles, sur la réalisation des Droits de l'homme, et Mme Marion Rodde, au nom du Comité national des Femmes contre le Fascisme et la Guerre.

Magnifique réunion qui a soulevé un grand mouvement d'enthousiasme parmi l'assistance.

La réunion s'est terminée par la représentation d'une comédie d'Alexandre Bisson, « Le député de Bombignac », admirablement interprétée par des artistes d'Amiens.

FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL.

(*République de l'Oise*, 22 février 1936.)

TOUT LIGUEUR DOIT AVOIR LU LE

LIVRE D'OR des Droits de l'Homme Hommage à Ferdinand Buisson

par VICTOR BASCH, SEVERINE, LÉON BRUNSCHWIG, EMILE GLAY, A. ALIARD, CH. SEIGNOBOS, GEORGES BOURDON, C. BOGGÉ, D. FAUCHIER, HENRI GUEPNUZ, M. LEROY, A.-P. HEROÏD, F. CHAILAYE, E. KAHN, H. GAMARD, SICARD DE PLAUZOLES, ROGER PICARD.

Un vol. in-4° de 80 pages avec un portrait
par FOUGERAT

Prix : 6 francs

En vente dans les bureaux de la Ligue des Droits de l'Homme, 27, rue Jean-Dolent, Paris (14^e). Chèques postaux : C/C. 218-25, Paris.)

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

BUREAU DU COMITE

ELECTION DE TROIS VICE-PRESIDENTS

Le Comité Central a été appelé à procéder le 12 mars à l'élection de trois vice-présidents.

En effet, deux places étaient devenues vacantes par le départ de M. Henri Guernut et le retrait de M. Roger Picard. D'autre part, le Comité avait décidé, dans sa séance du 27 février, la création d'un sixième siège de vice-président.

Etaient candidats : MM. Albert Bayet, Gaston Bergery, Georges Bourdon, Félicien Challaye, Fernand Corcos (1), L. Emery, Maurice Viollette.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Votants : 51.

Bulletins nuls : 2.

Suffrages exprimés : 49.

Ont obtenu :

MM.

Maurice VIOLLETTE..	33 voix, élu ;
Albert BAYET	28 voix, élu ;
Georges BOURDON ..	28 voix, élu ;
Gaston BERGERY ...	17 voix ;
Félicien CHALLAYE..	16 voix ;
L. EMERY	11 voix ;
Fernand CORCOS	5 voix ;

En conséquence, le Bureau de la Ligue pour 1936 est constitué comme suit :

Président :

M. Victor BASCH ;

Vice-Présidents :

MM.

Albert BAYET ;
Georges BOURDON ;
A.-Ferdinand HEROLD ;
Paul LANGEVIN ;
Dr SICARD DE PLAULOLES ;
Maurice VIOLLETTE ;

Secrétaire général :

M. Emile KAHN ;

Trésorier général :

M. Georges ETIENNE.

Les pouvoirs du Bureau expireront le 31 janvier 1937.

(1) La candidature de M. Corcos a été retirée au dernier moment.

A NOS SECTIONS

SERVICE JURIDIQUE

I. — Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération ou de la Section, puis la *cote* du dossier, enfin le *ministère* auprès duquel nous sommes intervenus) :

1° Affaires soumises par les Fédérations

Basses-Alpes, Ricavy, Justice.
Ariège, Botton, Intérieur.
Galvados, Delancey, Justice.
Doubs, Vidal Gérard, Guerre.
Morbihan, Le Gallet, Finances.

2° Affaires soumises par les Sections

Aix-en-Provence, Foley Amedée, Finances.
Aubervilliers, Shelesnikow Gédélla, Intérieur.
Cambrai, Cambrai, licenciement du personnel aux bureaux de reconstitution des actes d'Etat civil, Justice.
Châteauroux, Châteauroux, licenciement dactylos centre d'aviation, Air.
Gonflans-Fin-d'Oise, Belges, carte d'étrangers aux bacheliers, Travail.

Dolus, Houmeau (Vve), Pensions.
Ezine, Dreyfus Frédéric, Préfet des Vosges.
Guebwiller, Concom (époux), Intérieur.
Hanoi, Gouguenheim, Gr G1 de l'Indochine.
Haiphong, Indochine, situation des fonctionnaires métis, Colonies.

L'Hay-les-Roses, Brutalités policières, L'Hay-les-Roses-Gentilly, Intérieur.

Joinville, Geoffrin André, Justice.
Comité arménien, Hagobian Hagob, Intérieur.
Ligue russe, De Janzen Ludmila, Travail ; Dyhstein Alexandre, Intérieur ; Reichard, Bonhour, Aimé, Justice ; Sidoroff Olga, Intérieur.

Lille, Ferro Giovanni, Intérieur.
Marseille, Schaeffe Camille, Guerre ; Tretchakov Branco, Intérieur ; Viaregga Arthur, Intérieur.
Metz, Nasshan Jacques, Justice.

Montigny-les-Metz, Arnould Victor, Finances.
Neuville-s.-Saône, Maysonnave (Mme), Pensions.
Paris-Xe, Tchertjakowsky Samuel, Intérieur.
Fontivy, Redon, Canal de Nantes à Brest, reclassement, Travaux publics.

Quimper, Caroff née Le Goff, Finances.
Reith, Botelet, Justice.
Saint-Dizier (Haute-Marne), Liquidation judiciaire, réforme de la législation, Commerce.

Saint-Nazaire, Lescop, P.T.T.
Sidi-Bel-Abbès, Algérie, personnel des banques, Intérieur.
Toulouse, Teichthell, Intérieur.
Vendôme, Angereau, Jallon, Poupineau, Justice ; Blain Camille, Guerre.

II. — Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement, avec leurs rapports, les dossiers dont les cotes suivent :

1° Fédération

Oran, Algérie, protestations c. mauvaises administrations.

2° Sections

Bondy, Capsal Henri.
Franconville, Moreau Pierre.
Joigny, Aubert Emile.
Juvisy, Saint-Léger Jean.
Le Quesnoy, Guyot Camille.
Paris-Ve, Verhardt Léo.
Paris-XIe, Richard (Mme).
Paris-XVIIe, Renard Hippolyte-Louis.
Saigon, Saigon, incident au tribunal de.

(17 mars 1936.)

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.

LE PRINTEMPS SUR LA COTE D'AZUR

MENTON. — « Les Sapins », la vue la plus belle, la situation la plus ensoleillée. 32 fr. par jour toutes taxes incluses.

NICE Hôtel du Midi, 100 m. gare P.-L.-M., pl. centre, tout conf., meub. accueil. Chamb. dep. 12 francs, pens. compl. facult. depuis 28 francs.

Pour propager notre idéal,
la troupe d'élite du **Théâtre Humanitaire**
offre son programme **laïque, pacifiste et**
social. Spectacles de tous prix.

Ecrire à Sedillot, 24, rue La Bruyère,
Paris (9^e). Tél. : Tri 78-74.

Les sièges CONSTANT

42, rue Chanzy — PARIS (11^e)

Téléphone : Roquette 10-04

50 % moins cher



FAUTEUILS CUIR PATINÉ

GRAND CONFORT

Formes nouvelles
depuis **175 fr.**

Conditions spéciales aux Ligneurs

EXPOSITION UNIQUE
200 MODÈLES

La plus importante fabrique spécialisée
dans la fabrication du siège de cuir
ATELIERSETEXPOSITIONS :
42, rue Chanzy - Téléphone: Roquette 10-04

Catalogue
L3 franco



ALBERT AÉLION

CONSEIL JURIDIQUE

Député au près des Tribunaux - Membre Honoré de la Chambre
Syndicale des Mandataires en vente de fonds de commerce
et Industriels de France

Membre de l'Institut Juridique de France

TOUS PROCÈS ET RECOURS EN JUSTICE A FORAINT

Téléph. PROV. 31-75
R. C. Seine 411-250

3, Rue Cadet - PARIS (9^e)

UN TRÉSOR CACHÉ !

dans les 500.000 obligations non réclamées du Crédit National, Crédit Foncier, Villa de Paris, Ch. Fer, Panama, etc., publiées avec tous les Tirages (Lots et Pairs). Abonnez-vous : 1 an 10 fr. Journal Mensuel des Tirages, Bureau G.P. N° 6, fg. Montmartre, Paris



Imprimerie Centrale du Croissant (Sté Nlle)
19, rue du Croissant, Paris-2^e

AUX LIGUEURS COMMERÇANTS

Beaucoup de nos collègues ont exprimé le désir de s'adresser de préférence à des **commerçants-ligneurs** pour les achats qu'ils ont à faire. Pour cela, il faut que les **ligneurs-acheteurs** connaissent les **ligneurs-vendeurs**, les **Cahiers** offrent ce moyen.

Il suffit que les **ligneurs-commerçants** se fassent connaître par l'insertion d'une annonce dans notre organe.

On sait que le prix de cette publicité est très réduit : 5 francs la ligne de 55 lettres ou signes.

Ligneurs-commerçants, n'hésitez donc pas à nous envoyer vos ordres de publicité, vous attirerez à vous la clientèle de nos collègues et aiderez nos **Cahiers** en même temps.

A consulter avant vos achats

COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS

accordant aux ligneurs
des conditions spéciales :

BIJOUTERIE — HORLOGERIE

— Théo, 150, boulevard Magenta, Paris. (Tél. : Tru. 05-02.) Bijoux, diamants. Maison de confiance. Remise 10 %.

MEUBLES

— Paris-Meubles, 33 bis, rue Damrémont, Paris-18^e. Literie, lingerie, T.S.F. A crédit, payable en deux ans, rien d'avance. Remise 10 %.

SIÈGES

— Les Sièges Constant, 42, rue de Chanzy, Paris (11^e). (Tél. : Roq. 10-04.) Fauteuils grand confort 50 % moins cher.

VETEMENTS

— Léon, tailleur, 35, rue Bergère, Paris. (Tél. : Pro. 77-09.) Le beau tailleur, strict sur mesures. Complots, 525 fr. Pardessus, 490 fr. Remise 10 %.

VINS ET CHAMPAGNES

— P. Delaire, à Cerseuil (Marne). (Ch. p. 306-52, Nancy.) Champagnes, Champagne bon cru 8 ou 9 fr. à la b. rendu gare, suivant distance, par 25 b.

— Gravelin, propriétaire à Saint-Aubin de Luigné (Maine-et-Loire). Grands vins d'Anjou. Côteau du Layon. Vin blanc et rosé en cercle et en bouteilles.

— Saint-Emilion 1935 à 1 fr. 35 la bouteille, 11 degrés, les fûts prêts toutes contenances; Demander prix années antérieures. — Gaury Roger, propriétaire de grands crus, à Saint-Emilion (Gironde).

Les commerçants membres de la Ligue qui désirent figurer dans cette liste sont priés d'écrire aux Cahiers des Droits de l'Homme, Service de la Publicité, 27, rue Jean-Dolent, à Paris (14^e).

TARIF DE PUBLICITE

La ligne en 7 (55 lettres ou signes) 5 fr.
La page (25 x 16,5) divisible 750 fr.